



**ACTES DU
COLLOQUE**

Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine

27 septembre 2019 - Palais du Luxembourg

À l'occasion de son jubilé, l'association l'Îlot a organisé un colloque intitulé « Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine » le 27 septembre 2019 au Palais du Luxembourg. Sous le haut patronage de la Ministre de la Justice, Nicole Belloubet, ce temps de célébration mais aussi de réflexion et d'échanges a accueilli près de 200 personnes parmi lesquelles les professionnels du secteur de la réinsertion des personnes sous main de justice, des représentants de l'Administration pénitentiaire et des universitaires.

SOMMAIRE

L'édito du Président	4
Le colloque en synthèse	5
Discours d'ouverture	6
Quelles évolutions dans la prise en charge des sortants de prisons au cours de nos 50 ans d'histoire ?	8
Présentation du film « Mon rêve familial »	13
La complexité de l'articulation des différents acteurs tout au long du parcours des personnes sous main de justice	14
La justice résolutive de problèmes	19
Les espaces de travail en prison	21
L'emploi : un des leviers de réinsertion et de diminution de la récidive	24
Témoignage : deux salariés en insertion de l'Îlot	31
Témoignage : Nicolas de Tavernost	32
Discours de clôture	34
Biographie des intervenants	36



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

► L'EDITO DU PRÉSIDENT

Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine, tel était le titre de notre colloque anniversaire. Ce thème est au cœur de notre histoire, de notre action et de nos projets. Mais la réinsertion des personnes sous main de Justice n'est pas suffisamment au cœur de l'actualité, tant du point de vue sociétal que de sa mise en œuvre au plus tôt de l'exécution de la peine.

À l'Îlot, nous avons toujours été convaincus de l'importance de changer le regard des Français pour construire ensemble une société plus inclusive et lutter ainsi contre la récidive. C'est pour cela que l'Îlot a décidé de réunir l'ensemble des acteurs œuvrant à la réinsertion à l'occasion d'un colloque célébrant ses 50 ans d'existence.

Cinquante ans c'est peu et c'est beaucoup. C'est le temps qui s'écoule de la jeunesse à la maturité et à l'engagement responsable.

Comme l'a évoqué l'ensemble des intervenants à ce colloque, **les valeurs de notre projet associatif restent plus que jamais d'actualité :**

- La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse.
- Nous donnons la priorité à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine.
- L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et d'acteur de la société civile, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.
- Notre accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique.

Nous sommes persuadés que l'emploi, tout comme l'hébergement, sont deux éléments indispensables pour réussir sa réinsertion. C'est pourquoi, dans ce colloque, nous avons consacré une table ronde aux difficultés que rencontrent les personnes sortant de prison à accéder à l'emploi et aux solutions que l'on pouvait apporter.

A l'Îlot, toute personne accueillie bénéficie d'un accompagnement socio-éducatif basé sur des principes qui fondent notre identité :

- *La bienveillance* : la démarche de l'Îlot s'appuie sur les valeurs d'entraide et de promotion de la personne ;
- *La responsabilité* : chaque personne accompagnée doit être responsable et actrice de sa propre réinsertion. L'Îlot accompagne les personnes sans jamais se substituer à elles ;
- *La co-construction de l'autonomie* : l'Îlot agit avec les personnes pour que celles-ci retrouvent leur autonomie et une place dans la société via l'emploi et le logement ;
- *La seconde chance* qui n'est pas une faveur mais un droit ; la réinsertion via le recouvrement de l'autonomie est la seule solution pour lutter contre la récidive.
- *L'innovation* : l'Îlot travaille sur la mise au point de dispositifs d'insertion novateurs, plus particulièrement dans le champ

de l'emploi ;

- *L'expertise* : l'expertise de l'Îlot repose sur plus de 50 ans d'accompagnement socio-éducatif. C'est grâce à cette expérience concrète et à sa reconnaissance par l'Administration pénitentiaire, que notre association est efficace dans la réinsertion des personnes sortant de prison ou en grande précarité.

Cette journée a permis à l'Îlot d'insister auprès des institutions sur les difficultés que peuvent rencontrer les associations dans l'accompagnement des personnes détenues ou placées sous main de justice. Il est essentiel de trouver des solutions pour éviter les ruptures de parcours dans la détention et dans le lien dedans-dehors. Mais outre l'analyse des freins à la réinsertion, ce temps d'échange a surtout été l'occasion de démontrer, s'il en est encore besoin, que des solutions existent. **Partout en France, des actions portées par des associations et des entreprises philanthropes, font la preuve que la réinsertion est possible quand les moyens sont donnés.** Seule la généralisation et l'essaimage de toutes ces expérimentations à l'échelle nationale permettra de lutter efficacement contre la récidive. C'est le message que nous souhaitons porter auprès des décideurs politiques et économiques de notre pays.

► LE COLLOQUE EN SYNTHÈSE

Améliorer la coordination des acteurs qui œuvrent pour la réinsertion des personnes placées sous main de justice repose sur une meilleure connaissance mutuelle et une formalisation institutionnelle des temps de rencontres.

Face au constat partagé par tous d'un manque de coordination dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice, plusieurs propositions ont émergé pour dépasser cette difficulté. Tous les intervenants s'accordent sur la nécessité de mieux se connaître, d'institutionnaliser les moments d'échanges et de lier milieu fermé et milieu ouvert grâce au SPIP coordinateur de l'ensemble des acteurs. A l'étranger, il existe une pratique qui répond à cette problématique et qui a fait ses preuves en termes de coordination des acteurs et de lutte contre la récidive : la justice résolutive. Face à l'épidémie de crack et à la réitération d'infractions, des magistrats américains ont choisi de se réunir avec l'ensemble des personnes concernées par ce problème de société (police, services de probation, centres d'action sociale, soignants, éducation nationale, etc.) pour assurer une meilleure coordination et prise en charge des auteurs de délit avec comme effet une nette baisse de la récidive. Depuis 2005, des expériences de justice résolutive sont conduites en France avec, là aussi, un retour positif en termes de lutte contre la récidive.

Partir de là où en est la personne pour l'accompagner dans son projet de réinsertion.

Par ailleurs, un parcours de réinsertion réussi ne peut consister en l'application d'un modèle unique. Il revient aux professionnels de s'adapter à la personne et de proposer un parcours personnalisé en résonance avec ses aspirations, sa personnalité, mais aussi ses difficultés. N'oublions pas

que pour les récidivistes, les nombreux passages en prison fragilisent d'autant leur réinsertion. Les travailleurs sociaux doivent parfois sortir de l'accompagnement classique d'une personne sous main de justice pour répondre à des questions plus existentielles. Eloignées de la société le temps de l'incarcération, les personnes détenues s'interrogent sur la place qu'elles peuvent occuper à leur retour.

L'emploi : un droit, facteur de réinsertion essentiel pour retrouver sa place dans la société et renouer avec l'estime de soi.

Lors des échanges, les intervenants ont en effet réaffirmé qu'un des facteurs principaux de la réinsertion reste l'emploi. Perdu au cours de l'histoire récente, le travail en prison a toujours existé que ce soit pour des raisons économiques, d'objectif de moralisation ou de punition, et très récemment a été reconnu comme un droit.

Un certain nombre de personnes détenues ont parfois un rapport éloigné au travail. Une sur sept n'a jamais exercé d'activité professionnelle. Il s'agit donc pour les professionnels de la réinsertion d'inciter à renouer avec la valeur travail afin de favoriser la désistance.

Travailler en prison permet d'acquérir de l'expérience, utile pour trouver un emploi à la sortie mais aussi découvrir de nouveaux domaines d'activités. Domaines qui doivent être variés, valorisables à l'extérieur et accessibles à toutes les personnes détenues contrairement à aujourd'hui où seules 30% d'entre elles travaillent en détention. Des acteurs associatifs et des entreprises se mobilisent pour favoriser le travail en détention, que ce soit hors les murs ou à l'intérieur des prisons : Gepssa, gestionnaire délégué, propose des emplois dans des ateliers

ou pour le fonctionnement même de l'établissement pénitentiaire ; l'association ADCE 83 propose à des personnes détenues de participer à des actions de prévention du risque incendie et inondation en région Sud. Marseille Solutions va plus loin encore avec son projet de développement d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui permettrait de transformer les connaissances informelles des personnes sous main de justice en diplômes. Cela faciliterait ainsi l'accès au marché du travail pour une population faiblement qualifiée et diplômée. Tout ceci met en lumière l'importance de ce lien dedans/dehors qui passe notamment par une meilleure connaissance réciproque des entreprises et des personnes détenues ou sous main de justice.

Changer notre regard sur les prisons

Tout au long de cette journée, les intervenants ont rappelé que seule la réinsertion permet de lutter efficacement contre la récidive et non la construction de nouvelles prisons. Promouvoir le changement de regard sur les personnes qui ont connu l'incarcération contribuerait grandement à faciliter la réinsertion des personnes sous main de justice, notamment dans le monde du travail qui reste encore fermé quand il s'agit de recruter une personne qui a connu la prison. En mettant en avant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et en s'appuyant sur leur rôle incontestable dans le champ de l'inclusion sociale, on pourrait espérer que les initiatives réussies présentées lors du colloque se multiplient.

Néanmoins ce changement de regard se produira uniquement si les décideurs choisissent d'impulser une véritable politique de réinsertion et d'y dédier les moyens nécessaires.



Yaël Braun-Pivet
Présidente de la
commission des Lois de
l'Assemblée nationale

► DISCOURS D'OUVERTURE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lorsque j'ai rencontré le président Hubert de Gabory dans mon bureau en janvier dernier, j'ai pu mesurer le dévouement qui est le sien et plus généralement celui de l'Îlot depuis maintenant 50 ans. L'action de cette association, telle que le président Gabory l'a rappelée, mérite d'être saluée, c'est la raison pour laquelle j'ai accepté avec plaisir d'intervenir ce matin auprès de vous.

Comme vous le savez, la prison ne marche pas très bien. Depuis des années, le taux de récidive ou de réitération oscille entre 40 et 50%. **La prison ne parvient pas, pour une part importante des personnes détenues, à les faire renoncer à la délinquance et à les réinsérer.**

Et pourtant quand on voit les efforts, les volontés politiques successives pour essayer de changer les choses, et que l'on constate que cela ne fonctionne pas, il faut continuer à s'interroger sur ce qu'on peut faire de mieux, ce qu'on peut faire différemment. C'est la raison pour laquelle ce type de colloque que vous organisez, qui permet de réfléchir aux solutions à mettre en place, aux synergies à créer, est essentiel. A mon sens, tout est encore à faire.

Je voulais partager avec vous ce matin quelques convictions que j'ai acquises depuis deux ans que j'exerce la présidence de la commission des Lois. Des convictions que j'avais également auparavant car comme certains le savent, j'étais avocate pénaliste.

J'ai plusieurs convictions qui fondent mon action. La première c'est que c'est une question apolitique. Votre association est apolitique. **Je considère que la question des prisons et de la réinsertion devrait être apolitique.** Elle concerne tout le monde : les politiques que ce soit de droite ou de gauche, la société civile, les entreprises (et je salue ici la fondation M6 et son président engagés dans ce domaine avec d'autres).

Lorsqu'à l'Assemblée nationale, j'ai commencé à initier des travaux, j'ai demandé à mes collègues de se rendre le même jour en prison pour qu'ils se rendent compte de la diversité des conditions de détention sur tout notre territoire. Nous avons constaté que beaucoup de réflexions étaient communes aux députés sur les bancs de l'Assemblée.

Nous avons décidé de travailler sur la question pénitentiaire, sur ce qui nous unissait, et non d'opposer les laxistes aux répressifs. Quatre thématiques sont ressorties : la prise en charge psychiatrique des détenus, l'activité des détenus au sens large (culturelle, formation, activités sportives), le travail en détention et le lien avec le tissu économique (comment faire venir les entreprises, les organismes de formation en prison), et la structure même des établissements pénitentiaires. Ne faudrait-il pas sortir de l'aspect monolithique des prisons ?

Il y a une phrase de Victor Hugo, incroyable et d'actualité, que j'ai faite mienne « *Il y a un droit que l'on ne*

peut ôter à personne, c'est le droit de devenir meilleur ».

De ce travail transpartisan, nous avons apporté des avancées dans la loi Justice votée par le parlement en 2019. J'ai pu convaincre la Garde des Sceaux et échanger avec elle sur certains points. **Je suis fière d'avoir réaffirmé que les courtes peines de prison ne devaient plus avoir cours dans notre pays** et nous avons donc supprimé les peines de moins d'un mois de prison. Les courtes peines inférieures à 6 mois doivent être aménagées, que ce soit sous bracelet électronique ou TIG. Il faut éviter que les personnes qui purgent des courtes peines soient en détention. Nous pensons que **l'activité et la formation doivent être au cœur de**

tout projet de détention. Pour cela, nous avons créé l'agence du travail d'intérêt général et de l'activité en détention. Nous avons également fait quelque chose qui me tenait à cœur : **nous avons acté la création de Structures d'Accompagnement vers la Sortie (SAS)** qui vont voir le jour dans les années qui viennent. Structures allégées, dont le projet est de resocialiser et de responsabiliser les personnes qui seront détenues dans ces centres. Destinées aux courtes peines (moins d'un an) et aux fins de peine, ces structures permettront des conditions de détention adaptées au profil des détenus en vue de mieux préparer leur resocialisation, leur retour dans la société. Pour cela, elles sont conçues autour d'une ouverture accrue : une

situation en centre-ville, l'appel à des intervenants extérieurs pour assurer le passage entre dedans et dehors, une autonomisation encouragée et une formation professionnelle plus active.

Bien sûr après, il y a la sortie, et c'est là que l'Îlot intervient et toutes les autres associations qui œuvrent dans ce domaine. On ne peut pas laisser les personnes seules, fragiles et isolées. **Elles ont besoin d'un accompagnement.** Et nous avons besoin que tous les acteurs se mobilisent et c'est ce que vous faites. C'est cette synergie entre politiques, Administration pénitentiaire, associations, personnels de santé qui fera que l'on pourra accompagner ces personnes à devenir meilleures. Je vous remercie.



► QUELLES ÉVOLUTIONS DANS LA PRISE EN CHARGE DES SORTANTS DE PRISONS AU COURS DE NOS 50 ANS D'HISTOIRE ?

- **Xavier ALLOUIS**, précédemment Directeur général de l'Îlot de 2003 à 2010
- **François-Marie TARASCONI**, Directeur pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris

Xavier Allouis

Je vais vous présenter les repères de l'Îlot depuis sa création il y a 50 ans.

L'association est née d'un dessein humaniste, tournant autour de l'idée de rédemption, mais surtout animé par une révolte contre l'ostracisme consécutif à la prison qui se traduit dès le début par un accompagnement opérationnel d'anciens détenus vers une réadaptation sociale, selon les termes de l'époque.

Deux films en 1969, les *Grandes Gueules* et *Le Cave*, mettent en scène cet instant particulier où un homme franchit vers l'extérieur les portes du pénitencier. Voici l'homme seul dans la rue, c'est la sortie sèche. Scène typique souvent vue au cinéma qui porte en elle une gravité à la fois libératrice et dramatique, avant coureuse de toutes sortes de nouvelles aventures tragiques.

L'Îlot naît à cette époque-là, à Saint-Denis, avec sa première maison d'accueil soutenue par des donations privées. L'atmosphère se veut familiale voire bon enfant. Après la prison, on est reçu comme à la maison par des personnes empathiques et de bons conseils qui vont aider à trouver un

emploi et un logement. Puis 6 mois plus tard, les personnes accueillies prennent leur envol plus sereines et responsables. **6 mois de réadaptation c'est le temps considéré par l'Îlot, à cette époque, pour se réinsérer.**

D'autres maisons se créent à Paris, à Vincennes, puis à Amiens pour son 10ème anniversaire. Au cours des décennies suivantes, l'histoire maintient son cours avec la création de nouvelles maisons et activités. Activités qui s'élargissent au-delà du seul champ pénitentiaire face à la demande sociale dont l'association prend sa part spécialement à Amiens ou encore à Joinville-le-Pont où elle crée le 115 dans le Val-de-Marne, le second en France par l'ampleur de son activité.

Cet élargissement des actions et des publics relèvent en grande partie des sollicitations des DDASS devenues les principaux bailleurs de fond, même si les donateurs continuent d'apporter le complément fidèle et indispensable.

À l'Assemblée générale de 2004, on constate que les actions ont divergé de l'objectif initial. Le public justice n'est plus majoritaire. **En 2007, l'Îlot adopte**



Xavier Allouis et François-Marie Tarasconi (de gauche à droite)

son nouveau projet associatif qui réaffirme la vocation centrale de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes ayant rapport avec la Justice. L'Îlot clarifie son identité et définit mieux ses objectifs et priorités. Dès lors, l'association peut mieux les communiquer à ses partenaires. Le travail social n'a cessé de se professionnaliser et prend acte des modifications sociologiques des personnes placées sous main de justice.

C'est dans ce climat que **naît une convention expérimentale à l'initiative de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris. Il s'agit d'héberger en structure collective des détenus placés sous surveillance électronique (PSE).** À ses débuts, le projet est conçu comme un test pour vérifier l'adéquation entre le régime de la surveillance électronique et les contraintes de la vie en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). C'est une première car avant seules les personnes bénéficiant d'un logement pouvaient y prétendre, laissant de côté les plus démunis. L'action se met en place lentement, il faut convaincre SPIP, juges d'application des peines et travailleurs sociaux. Le démarrage effectif a lieu

en 2006. L'année suivante 16 PSE sont hébergés au CHRS République pour des durées de 3 semaines à un an. L'Îlot et la DISP renouvellent la convention et l'élargissent. Le nouvel accord stipule que l'Îlot accompagnera les PSE tout autant que les autres résidents, en lien avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). Ce point est très important car jusque-là, la prestation était en théorie seulement hôtelière, les travailleurs sociaux n'étaient pas autorisés à accompagner les PSE hébergés dans leur propre établissement.

Dans l'ensemble, la formule va montrer des atouts mais nous aurons aussi des échecs. Avec le recul, l'Îlot et le SPIP prennent la mesure de son intérêt pour beaucoup de bénéficiaires, au point que la convention sera aussi signée à Amiens et va s'ouvrir à d'autres acteurs associatifs.

Avant cette ouverture aux PSE, les équipes de l'Îlot accueillent déjà des personnes en aménagement de peine mais **les PSE ont marqué une étape dans l'histoire de l'association. En interne, ils ont permis de faire évoluer certaines pratiques et de moderniser les méthodes d'un accompagnement**, qui désormais

s'implique davantage dans le temps de l'exécution de la peine. Cet accueil a également permis de mieux relier les actions de l'Îlot à l'Administration pénitentiaire, et vice-versa.

En 2009, les premiers Ateliers Qualification-Insertion (AQI) s'inscrivent dans cette méthode concertée et de façon plus novatrice encore. Les AQI combinent de manière étroite une formation qualifiante, celle d'agent de restauration collective, le cadre réglementaire des Ateliers d'Insertion mais dérogeant à l'obligation d'une production économique, des compléments de formation dispensés au sein de l'Îlot, et bien entendu, un accompagnement individuel.

Cette fois, il s'agit d'une initiative entière de l'Îlot avec un travail de conviction auprès de l'Administration pénitentiaire, sans le parrainage de laquelle rien n'aurait été possible. Le partenariat s'élargit à des acteurs incontournables : les entreprises. Entreprises qu'il a fallu convaincre elles aussi.

Pour finir, observons que depuis le début de cette histoire, ce sont toujours nos mentalités et nos certitudes qu'il faut faire évoluer pour avancer.



François-Marie Tarasconi

Le but de mon intervention n'est pas de vous faire une présentation technique du quotidien d'un CPIP mais plutôt de **vous expliquer pourquoi le lien entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris et l'Îlot fonctionne**, ce dont je souhaiterais que vous soyez convaincus à l'issue de mon intervention. Contrairement à beaucoup d'endroits en France où la recherche d'hébergement pour les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) est grippée, nous bénéficions d'un travail fructueux ici, qui tient selon moi à quatre concepts : la complexité du public, le professionnalisme, le milieu ouvert, le dynamisme.

1/ la complexité

Il faut rappeler que sur les 4.500 personnes suivies à Paris, plus des deux tiers ne sont pas en prison et une bonne partie d'entre eux n'a pas connu la prison. Ces personnes en milieu ouvert profitent tout autant du

travail effectué par la DISP et l'Îlot. La complexité réside dans le fait qu'une personne sous main de justice peut rencontrer de multiples difficultés liées à son profil. Imaginez par exemple un jeune sous main de justice migrant avec des pathologies mentales et sans domicile, il aura besoin de plusieurs biais de réinsertion (professionnelles, sociaux, culturels, médicales, etc.).

2/ le professionnalisme

La vocation n'est aujourd'hui plus suffisante mais doit être sous tendue par un véritable professionnalisme. Un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) n'est pas et n'a pas à être un travailleur social d'un CHRS. Ce n'est pas une nouvelle forme d'hermétisme de l'Administration pénitentiaire, mais tout ceci est fondé **sur un travail de symbiose qui doit s'opérer entre le CHRS et le SPIP**. Le discours auprès de la personne doit être commun, ce qui nécessite une acculturation entre l'Administration pénitentiaire et le tissu associatif.

Tout ceci relève d'une coordination, d'une complémentarité des services apportés à la personne.

3/ Le milieu ouvert

Ce n'est pas seulement la prison qu'il faut repenser, c'est également la condamnation. **La prison ne peut pas être l'alpha et l'oméga d'une condamnation. L'incarcération ne doit pas être un réflexe de peine**, même cela le reste encore au niveau de la population et de la magistrature.

4/ Le dynamisme

On ne parle pas de processus mais de « matière vivante ». Un contact permanent et une réévaluation constante sont nécessaires entre SPIP et associations, d'autant plus que les personnes suivies évoluent. Plus nous allons nous professionnaliser, plus il y aura une acculturation entre l'Administration pénitentiaire et le monde associatif. Les résultats qui sont déjà bons ne deviendront que meilleurs.

► ÉCHANGES AVEC LA SALLE



On a l'impression que la réinsertion patine en France. Paris fait-elle exception à la règle ?

François-Marie Tarasconi

Les deux particularités de Paris sont tout d'abord la présence d'entreprises de réinsertion qui travaillent avec les prisons, ce qui est très prometteur. Et également les efforts de communication sur le travail du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris, pour dire ce qui y est fait et changer l'image de ce service.

Ce qui se passe à Paris est totalement lié au fait du nombre de SDF, qui « crève les plafonds ». L'une des raisons de cette situation est historique, avec l'existence à Paris jusqu'en décembre 2017 d'un service de suivi des sortants de prison pour l'ensemble de la France, ce qui mécaniquement orientait les personnes sur Paris. On ne peut donc pas faire l'économie d'un travail de fond sur les sortants de prison SDF à Paris.

De fait, moins d'actions en ce sens ont été mises en place dans les autres départements, mais les échanges avec le SPIP de Paris vont dans le sens d'un essaimage.

Constatez-vous une évolution du public justice au cours de ces dernières années ?

François-Marie Tarasconi

La population a changé, même s'il n'y a pas de statistiques sur le sujet. Les publics (plus jeunes, plus de courtes peines) n'ont pas un relationnel à l'autorité et à l'écoute des « sachant » doublé d'un comportement de plus en plus individualiste. Tout ceci peut créer de l'incompréhension, de l'agressivité à mettre en regard de la problématique de la sécurité. On ne peut pas prendre en charge de la même manière un public qui a passé de très nombreuses années derrière les barreaux, brisé par la vie et celui qui vit son passage en prison comme une étape dans son parcours carcéral.

Comment le SPIP travaille avec l'Îlot pour préparer la sortie ?

François-Marie Tarasconi

Plus la peine est courte, plus il est difficile de préparer la sortie. Il arrive parfois qu'une personne voit sa date de sortie repoussée suite à une nouvelle condamnation ce qui remet en cause le travail effectué entre la commission dédiée à l'hébergement du SPIP et le SIAO. On ne peut pas non plus attendre que la personne soit sortie pour la prendre en charge car nous savons que les 48h après la sortie de prison sont cruciales en terme de récurrence. Le mieux est que les équipes des CHRS fléchés justice, comme c'est le cas de Chemin Vert, viennent rencontrer en prison les personnes qui sont susceptibles d'accepter un suivi socio-éducatif. Il est essentiel d'avoir la motivation de la personne et du regard des experts pénaux et des CHRS. Il faut être proactif dans la préparation des aménagements, dans laquelle les CHRS peuvent prendre part, pour réussir la sortie.

LE MAL-ÊTRE DE L'ADMINISTRATION



Xavier Allouis

À l'époque, il n'y avait pas véritablement de lien entre l'Îlot et les services de l'Administration pénitentiaire, hormis sur le terrain. Cette interaction ne se faisait qu'au travers des travailleurs sociaux. C'était indispensable mais pas suffisant.

Le pas qui a été franchi, c'est une relation plus institutionnelle qui permet d'échanger, de construire des projets et ne pas rester dans le suivi individuel des personnes.

Quid du manque de moyens des CPIP peu nombreux par rapport au nombre de dossiers à traiter et le morcellement en conséquence du parcours des personnes détenues ?

Yaël Braun-Pivet

Dans le cadre de la loi de programmation de justice, il y a une augmentation de 25% du budget de la justice (mais pas uniquement

pour l'Administration pénitentiaire), qui va permettre une augmentation du nombre de CPIP, mais cela restera insuffisant car il faut faire des choix.

François-Marie Tarasconi

Les questions des ressources humaines sont très importantes, la DISP de Paris a fait un gros effort sur ce sujet cette année. Par ailleurs, il faut se méfier de certains chiffres qui cachent la réalité du terrain. Les profils des personnes incarcérées sont très divers en prison. Certaines personnes ont besoin de moins d'accompagnement que d'autres, ce qui implique un suivi différencié : c'est le cœur du référentiel des pratiques opérationnelles, qui est la doctrine des SPIP en cours d'application à l'heure actuelle.

Comment sont pensées les sorties sèches ?

François-Marie Tarasconi

La sortie sèche veut dire que la

personne sort sans aménagement de peine mais non pas que les personnes sont abandonnées à la sortie. Il est même rare qu'une personne en sortie sèche n'aie plus aucun lien ou compte à rendre à la Justice à la sortie, beaucoup se retrouvent avec un sursis mis à l'épreuve qui les oblige à se rendre régulièrement auprès d'un SPIP. Et pour les personnes qui ne seraient pas assujetties à de telles mesures, elles ont le droit à un suivi du SPIP pendant les 6 mois qui suivent leur sortie de prison.

Si à la sortie, la personne n'a plus aucun lien avec le SPIP ou la justice, c'est qu'elle ne doit plus en avoir. La seule réponse possible pour ces personnes qui sont isolées et sans solution d'intégration sociale à la sortie, c'est mettre en place en amont un relais avec les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) capables de les accueillir.



Grégoire Korganow
Photographe et réalisateur

► PRÉSENTATION DU FILM « MON RÊVE FAMILIER »

Ma rencontre avec l'Îlot a été inattendue. Cela fait partie de l'aventure que de saisir les rencontres imprévues quand on se lance dans un projet.

Je ne suis pas un spécialiste, mais une personne qui raconte des histoires. Pour raconter ces histoires, je me mets à côté de ceux qu'on voit peu ou mal. **J'essaye de modifier le regard sur ces personnes**, ou tout au moins mieux les comprendre et mieux les voir. Dans ces zones d'ombre se trouve la prison. C'est donc naturellement, qu'à un moment donné, je me suis penché sur la question carcérale en m'intéressant aux personnes détenues et à leurs familles.

Je me suis rendu compte que la société civile a une grande responsabilité sur la question carcérale. **Je suis intimement convaincu qu'on arrivera à changer la prison si on change le regard sur la prison.** Mon travail en tant que réalisateur, photographe et citoyen, c'est de participer à ce long travail de changement de regard qui demande beaucoup d'humilité, parfois beaucoup de doutes. J'ai décidé de m'y atteler depuis plusieurs années en mettant au service de ce sujet ce que je sais faire, c'est-à-dire du cinéma et de la photographie.

La première difficulté est de reconnaître la personne incarcérée comme notre semblable. Cette personne-là n'est pas différente de

moi, elle n'est pas un autre. La question de l'empathie repose ici. Pour ce film « *Mon rêve familial* », j'ai demandé par courrier à des personnes incarcérées de me raconter leurs rêves, car le rêve est quelque chose que tout le monde partage. J'ai proposé ensuite à des anonymes, qui connaissaient ou non la prison, de lire ces lettres. L'idée était d'offrir à la société civile d'être le porteur d'une parole enfouie. **Un jour un travailleur social de l'Îlot est venu**



avec deux personnes pour lire les lettres, ce fut un moment très fort et puissant. J'ai alors décidé de passer une journée au CHRS des Augustins à Amiens où j'ai confié la lecture des lettres à des personnes prises en charge par l'association. Des 10 ou 15 personnes qui ont lu, je n'ai gardé qu'une lecture dans le film.

C'est un homme incroyable qui a une qualité de lecture et d'expression forte ; on a parfois l'impression que les personnes en prison sont des

êtres décérébrés et qu'il faut avoir un regard condescendant sur eux. Or non, cet homme s'exprime très bien, il lit très bien, alors qu'il a eu un parcours de vie brutal avec une longue incarcération. Il a beaucoup parlé de la prison et des difficultés qu'il a éprouvées. Il nous dit qu'il est un homme comme un autre, et que lui aussi a envie de croire que demain sera meilleur qu'aujourd'hui.

Cette rencontre avec l'Îlot et les personnes qu'elle accompagne est pour moi une chance. En tant qu'être humain, en tant qu'auteur, je suis heureux de pouvoir partager, éprouver, fabriquer, réfléchir, m'émouvoir, avec des personnes que je n'ai pas l'occasion de rencontrer dans ma vie de tous les jours. Pour reprendre la phrase de Victor Hugo, citée par Yaël Braun-Pivet, cela me permet à moi aussi d'être meilleur. On a beaucoup à apprendre des gens qui sont en difficulté. On a beaucoup à grandir avec eux.

Aujourd'hui, je travaille avec des familles de personnes incarcérées à Strasbourg. Or, avec ces personnes en difficulté, on peut aborder des questions universelles et c'est cela qui m'intéresse. Aborder l'amour, la vie, la mort, l'avenir, la solidarité, la peur, etc. Toutes ces questions, la prison les concentre, c'est un accélérateur émotionnel et c'est pour cela que j'y travaille depuis des années.

► LA COMPLEXITÉ DE L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS TOUT AU LONG DU PARCOURS DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

- Judith LE MAUFF, coordinatrice, Centre Maurice Liotard
- Olivier SANNIER, ancien médecin responsable de l'unité sanitaire du centre pénitentiaire de Liancourt et ancien médecin référent national à la DAP
- Nathalie ROTURIER, directrice adjointe de l'association FAIRE
- Christelle ROTACH, ancienne directrice du centre pénitentiaire Paris la Santé, inspectrice générale

Judith Le Mauff

L'association Le Mas est née dans les années 1960 à l'initiative de Maurice Liotard, l'un des premiers juges d'application des peines. Le CHRS¹ Maurice Liotard accueille et accompagne des personnes sortant de détention ou sous main de justice en logement diffus (36 places) sur la Métropole de Lyon pour assurer leur insertion.

L'association Le Mas propose aussi des dispositifs d'accès aux droits au sein des Maisons d'arrêt de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône pour préparer la sortie, pour faire le pont « dedans/dehors ». L'accès aux droits nécessite, par exemple, l'établissement d'une carte d'identité sans laquelle aucune autre démarche n'est possible. **Toute la question de la réinsertion passe par des actions minuscules, « des pas de fourmi », que sont l'établissement d'une carte d'identité ou d'un numéro**

d'allocataire du RSA. Son dispositif dans la maison d'arrêt de Villefranche y est dédié. L'association propose aussi dans celle de Lyon-Corbas un dispositif de diagnostic et d'analyses des besoins en hébergement et logement, ainsi qu'un programme dans le cadre de la politique du « logement d'abord » d'accès direct au logement pour les personnes sortant de détention. Cela permet aux personnes d'être identifiées avant leur sortie par le service départemental en charge de l'hébergement comme ayant besoin d'un accompagnement dans ce domaine une fois hors les murs.

Un projet de réinsertion devrait démarrer au moment de la condamnation car bien souvent les personnes ne comprennent pas la peine qui vient d'être énoncée. Ainsi, le parcours de réinsertion pourrait commencer dès le premier jour d'entrée en détention, pour se



De gauche à droite :
Nathalie Roturier, Judith Le Mauff,
Christelle Rotach, Olivier Sannier



dérouler peut-être moins difficilement à la sortie. Ce parcours de réinsertion est fondé sur le triptyque classique de l'ensemble du tissu associatif : logement, emploi, soins. Pour autant, lorsqu'on écoute le témoignage d'une personne sur sa sortie de détention après une longue peine, **les questions posées sont également existentielles** : « Comment aime-t-on ? », « Que vais-je faire de ma vie ? », « À quoi je sers ? ». En face, les structures de réinsertion ont trop souvent des réponses administratives. L'interdisciplinarité et la coordination sur le plan administratif et professionnel avec les acteurs sont essentielles, mais si on ne traite pas ces questions existentielles et si on ne fait pas rentrer de « l'extérieur » dans les CHRS, il manque quelque chose dans le travail de réinsertion.

Olivier Sannier

L'organisation des soins pour les PPSMJ² est primordiale. Sans dents, sans la capacité de voir ou d'entendre, il est difficile de se réinsérer. Depuis 1994, le soin des personnes détenues dépend du ministère de la Santé et des établissements hospitaliers, ce qui n'est pas le cas des PPSMJ. **C'est un des grands challenges à relever : l'accès aux soins pour les PPSMJ.**

À l'extérieur, les PPSMJ relèvent du droit commun mais avec parfois des capacités d'accès aux soins limitées. Par exemple, dans un centre de semi-liberté, l'accès à une pharmacie ou un dentiste est plus difficile à organiser puisque la liberté n'est pas totale, idem pour un bracelet électronique. Ces personnes relèvent du droit commun, donc du ministère de la Santé et plus

¹ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

² personnes placées sous main de justice

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



de l'Administration pénitentiaire. Un autre grand défi est la coordination des soins entre les différents acteurs qui interviennent auprès des PPSMJ. L'échange et le partenariat sont difficiles entre des professions qui se connaissent peu.

Par ailleurs, **l'accès aux soins ne fait pas tout, il faut aussi avoir la capacité d'être demandeur, c'est-à-dire d'être dans une conscience de soi afin de prendre soin de soi.** Il y a ainsi toute une prévention de la santé à promouvoir. Les dispositifs « dedans/dehors » commencent souvent par le logement. Il est impératif d'amener la personne, au travers d'un cadre qui lui serait proposé, de prendre en compte le soin, que ce soit dans la mise en œuvre de soins lorsque cela est nécessaire comme sur le fait de prendre soin de soi au quotidien.

Nathalie Roturier

Initialement, l'association FAIRE proposait des formations en prison, que ce soit linguistiques ou les savoirs de base. Au fil des années, l'association a étendu son champ d'actions avec :

- deux dispositifs en milieu ouvert : un chantier de remobilisation à Paris, et un chantier d'accompagnement d'allocataires du RSA placés sous main de justice en Seine-Saint-Denis.

- un dispositif à l'intérieur des prisons (Paris La Santé, Fresnes, Fleury Merogis, Villejuif) des bilans de compétences et l'élaboration de projets professionnels.

- Un dispositif « dedans/dehors » ISAE (Insertion sociale et Accès à l'Emploi) et ARO (accompagnement renforcé en milieu ouvert) qui s'adresse spécifiquement au moins de 25 ans.

Tous les dispositifs se font en partenariat avec les SPIP et/ou le département et également un réseau d'associations. Le SPIP est le premier interlocuteur et prescripteur des actions de FAIRE.

Pour construire un projet professionnel, il faut partir de là où en est la personne, en comprenant ses aspirations, ses savoirs et expériences avant ou pendant la détention. Puis il faut identifier et formaliser les besoins en lien avec le projet professionnel. Pour que ce dernier se réalise, il faut de nombreux acteurs, souvent grâce à la coordination menée par FAIRE : pôle emploi, l'organisme de formation, etc. Or l'articulation aujourd'hui entre tous ces acteurs se fait de manière empirique alors qu'il faudrait qu'elle le soit de manière plus institutionnelle.

Christelle Rotach

Je rejoins les autres intervenants : **le travail de la réinsertion intervient dès le début de l'incarcération.** Les chefs d'établissements et le personnel de

surveillance travaillent en commun avec les SPIP sur la réinsertion.

L'organisation de l'Administration pénitentiaire est bicéphale, elle est présente à la fois en milieu fermé (établissements et SPIP) et en milieu ouvert (SPIP). Encore aujourd'hui, on n'imagine pas une condamnation sans un passage dans un établissement pénitentiaire. On essaye d'orienter les politiques publiques vers d'autres peines. Sauf que c'est toujours dans l'esprit de tous, la peine principale et qu'on n'imagine pas une condamnation sans passer par la prison. La réforme de la Justice depuis mars dernier contribue à chercher d'autres pistes et à valoriser d'autres sens de la peine.

La réouverture de Paris la Santé a été une belle occasion pour le milieu fermé et le milieu ouvert de mettre en œuvre quelque chose qui n'a pas encore été tenté dans d'autres établissements. À la fermeture de la prison en 2014, son plateau technique institutionnel qui regroupe l'ensemble des partenaires comme la mission locale, Pôle Emploi et les associations, a été transféré en milieu ouvert. À la réouverture de la nouvelle prison Paris la Santé, l'objectif était de rouvrir le plateau technique en milieu fermé tout en maintenant celui en milieu ouvert. En dupliquant le plateau technique, nous créons une passerelle entre le dedans et le dehors afin d'assurer une continuité

de la prise en charge. L'Administration pénitentiaire souhaite que les autres établissements franciliens s'approprient le modèle de plateau technique doublé, milieu fermé et milieu ouvert mis en place à Paris la Santé afin d'améliorer la coordination des acteurs. Le problème principal réside dans le financement de postes d'agent de mission locale, de Pôle Emploi, dans les deux milieux.

Une prise en charge sanitaire commence à être développée en milieu ouvert pour répondre à la problématique que mentionnait M. Sannier sur les personnes en semi-liberté ou sous bracelet électronique. D'autre part, nous proposons des activités sportives, culturelles ou occupationnelles pour structurer le temps de la détention, qu'il ne soit pas vain mais utile. **Cependant il est indispensable que la personne réinvestisse son parcours personnel. Nombreux sont ceux qui n'ont pas de motivation à se réinsérer.** Comment se projeter dans autre chose que la délinquance quand on a, en moyenne, 15 condamnations sur son casier judiciaire ? Comment créer une motivation pour s'en sortir et se projeter dans autre chose que la délinquance ?

Le chef d'établissement est un facilitateur pour les interventions des uns et des autres au sein même

des établissements mais **le maître d'œuvre reste le SPIP car c'est lui qui met en musique les interventions.**

Comment faire pour que la coordination se passe mieux et qu'on évite de travailler en silo ?

Olivier Sannier

Il me semble essentiel qu'une acculturation se fasse entre les différents acteurs pour fluidifier les échanges. Apprendre à se connaître passe par se rendre visite. La communauté thérapeutique implantée dans la prison de Neuvic en Dordogne est un exemple réussi de cette acculturation où le personnel pénitentiaire a appris, au contact des soignants, la problématique des addictions que rencontrent de nombreuses personnes détenues. **À Amiens, la Justice est en lien très fort avec l'îlot.** Il est important que le responsable du centre pénitentiaire comprenne ce qu'est l'îlot en se déplaçant dans les CHRS ou les ateliers d'insertion. Pas uniquement les responsables mais aussi le personnel pénitentiaire, les CPIP qui sont en charge de l'orientation des personnes. Cela permet d'éviter les blocages des secrets professionnels ou médicaux, et de comprendre les pratiques et limites de chacun.

Concernant les personnes souffrant de problèmes psychiatriques en

prison, il est important d'actualiser nos connaissances et de ne pas penser que tout comportement qui nous semble incompréhensible en tant que citoyen ne relève pas forcément de la psychiatrie. Pour la préparation de la sortie des personnes souffrant de pathologies psychiatriques, la priorité est l'hébergement afin de les sécuriser. Le vieillissement est aussi une question compliquée, quelle insertion quand on sort à 70 ou 80 ans ? **C'est aussi la question de l'accès aux dispositifs de droit commun. Ceux prévus par le département ne se mettent en route qu'après la sortie de prison, il faut donc amener les acteurs de la solidarité à entrer dans les établissements pénitentiaires pour anticiper les sorties des personnes en situation d'handicap ou dépendantes.**

Judith Le Mauff

Il y a une particularité à travailler avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou les établissements pénitentiaires puisque structurellement ce sont des lieux d'empêchement. Empêchement de circuler, empêchement de communiquer... lorsqu'on entre en prison, on doit abandonner téléphone, clé USB, ordinateur, connexion à internet alors que c'est un défi de travailler sans cela dans le monde d'aujourd'hui. La

prison est un univers qui est presque anachronique, cet exercice hors norme fait partie de la complexité de notre travail.

D'autre part pour lutter contre la complexité de la coordination entre les différents acteurs, il faut améliorer la connaissance des uns et des autres. Il y a une responsabilité collective à cela. Il faut se rencontrer mais aussi formaliser des procédures, des protocoles que les acteurs qui agissent dans la réinsertion doivent faire vivre.

La coordination des acteurs est un processus lent qu'il faut accepter. D'autre part, il est essentiel d'adapter les dispositifs aux personnes et non que les personnes s'adaptent aux dispositifs. Leur vie tient parfois à un fil. Pour les citoyens qui n'ont pas connu la prison, quand un fil casse, il y en a 99 autres pour amortir le choc, tandis qu'eux n'en ont que très peu et tout peut basculer.

Nathalie Roturier

Il faut rappeler que le rôle de coordinateur incombe au SPIP. La création de plateaux techniques où toutes les organisations (publiques et associatives) qui interviennent ensemble dans le parcours de réinsertion d'une personne détenue se rencontrent, permet de lutter

contre le travail en silo. Mais il n'y a pas encore de temps dévolu aux CPIP pour faire vivre le lien les uns avec les autres au sein de ces plateaux, pour passer d'un accompagnement morcelé à un partenariat intégré, dans un esprit collaboratif. Se connaître permet d'éviter les doublons lors d'une prise en charge, qui brouille le message pour la personne détenue. Il faut aussi prendre en compte la différence entre les temps judiciaires et les temps de la réinsertion, ce qui peut être amélioré grâce à cette meilleure connaissance les uns des autres. Enfin, il y a la problématique du turn-over des équipes que ce soit au SPIP ou dans les associations, ce qui est handicapant pour l'installation de pratiques partagées.

C'est fondamental d'appréhender la personne dans sa globalité car pour susciter l'adhésion de la personne, c'est aussi à nous, acteurs, d'afficher une coordination, d'assurer une cohésion de la prise en charge afin que la personne ne se sente pas balancée d'une institution à une autre, pour que cela fasse sens et qu'un sentiment de considération puisse naître chez les personnes détenues. Et les relations avec l'Administration pénitentiaire sont constructives, elles se sont améliorées dans le temps, on partage désormais le même objectif.



Laurence Begon
Bordreuil

Magistrate coordinatrice de
formation continue à l'École
Nationale de la Magistrature

► LA JUSTICE RÉVOLUTIVE DE PROBLÈMES

Je voudrais vous inviter à découvrir un nouveau concept : celui de « justice résolutive de problèmes » car je pense que cela pourrait apporter des propositions sur le sujet de cette coordination des acteurs.

Il s'agit d'un nouveau paradigme d'intervention qui répond à mon sens exactement aux questions que l'on se pose aujourd'hui.

- Comment mieux accompagner les condamnés vers la sortie de la délinquance ?
- Comment mieux collaborer entre acteurs dans cet objectif ?
- Quelles sont les pratiques judiciaires et sociales pour poursuivre cet objectif ?

Le concept de « justice résolutive de problèmes » est né aux Etats-Unis, plus précisément à Miami, à la fin des années 1980. **Des magistrats, fatigués de leur impuissance face à l'épidémie de crack et à la réitération d'infractions multiples toujours par les mêmes personnes, ont choisi de se réunir avec l'ensemble des personnes concernées par ce problème** dans la cité : police, services de probation, centres d'action sociale, soignants, éducation nationale, etc.

Et de façon totalement pragmatique, ils ont inventé une nouvelle chaîne opératoire entre eux. Celle-ci s'étant avérée efficiente aux yeux de tous, elle a été multipliée puis étendue.

Alors qu'elle répondait à l'origine à la problématique de l'addiction et de la délinquance, elle a été étendue à

d'autres types de problématiques : violences conjugales, retour des vétérans de guerre, délinquance juvénile, etc.

Elle a également été étendue au plan géographique, et ce modèle a essaimé dans le monde entier.

Dans un second temps, la recherche scientifique s'y est intéressée pour en valider l'efficacité par rapport aux modèles plus classiques d'obligation de soins. Les recherches évaluatives des justices résolutive de problème sont très nombreuses. Cinq méta-analyses, la plupart d'entre elles sur les Drug Courts, ont ainsi pu être réalisées au cours de ces dernières années.

Le résultat des différentes méta-analyses réalisées est le suivant : **environ 10 à 15 % de meilleurs résultats sur la prévention de la récidive et sur le bien-être des personnes par rapport au groupe contrôle de modèle de justice classique.**

En dehors des méta-analyses, une étude¹ a montré que les juridictions « drogue » conservaient leurs résultats positifs jusqu'à quatorze ans après le suivi. Une autre étude² a montré que les juridictions drogue produisaient en moyenne 2,21 dollars de bénéfice direct pour la justice pénale, pour chaque dollar investi.

Quels sont les ingrédients de ce paradigme d'intervention, les leviers d'efficacité ?

Le premier levier est de **se centrer sur « les problèmes réels » rencontrés par**



¹ Finigan et al., 2007

² Bhati et al., 2008

la personne pour se réinsérer, dans une approche pluridisciplinaire, et non pas sur le suivi du respect d'obligations imposées. Comment réaliser une feuille de route en lien avec la personne pour entamer ce processus de sortie de la délinquance.

Le second levier est de rechercher l'accord de la personne suivie dans le cadre d'une approche motivationnelle. Le changement ne peut pas être imposé. Il ne peut venir que de la personne condamnée elle-même. Cela se suscite, s'accompagne, et se tisse en lien avec les personnes référentes. Ce travail doit être mené par tous les acteurs y compris les magistrats. Les objectifs de l'accompagnement sont fixés par la personne condamnée elle-même, en lien avec les professionnels.

Le troisième levier - qui correspond au changement le plus profond - est l'évolution des pratiques professionnelles de chacun des acteurs du suivi judiciaire : chacun des acteurs doit susciter et accompagner le changement.

Le juge n'est plus simplement un juge de l'incident qui sanctionne les écarts ou rappelle les obligations, **mais un juge qui accompagne le changement, qui suscite l'adhésion.** Il rencontre régulièrement le condamné, s'inscrit dans une posture motivationnelle en soulignant les efforts, valorisant les progrès et cherchant des solutions aux difficultés rencontrées. **Il accepte que le changement soit long, de ne pas sanctionner systématiquement les**

rechutes, les considérant comme faisant partie de la dynamique de changement. Il mène des audiences où tous les acteurs sont présents et font le point. Il joue un rôle central pour impulser une dynamique et une philosophie d'intervention, et engager les acteurs à rentrer dans cette philosophie.

La communication entre professionnels est constante. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de « mandat distant » où le juge d'application des peines mandate le SPIP, qui lui-même « mandate » le service de santé pour la partie médicale, ce qu'on appelle volontiers « travailler en silo ».

L'approche est conforme aux standards de la légitimité de la justice (bienveillance, écoute, empathie et engagement auprès des personnes). Cela se traduit par des échanges d'informations respectueux du secret médical et professionnel, centrés sur la dynamique d'intervention (les objectifs sont-ils atteints ? La personne s'engage-t-elle vraiment dans ce changement ?). Il s'agit d'un « nouveau paradigme d'intervention ».

Ce modèle doit néanmoins s'adapter aux cultures judiciaires de chaque pays, c'est là où réside la principale difficulté.

Les expérimentations en France

Depuis 2015, la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) a soutenu :

- le projet pilote du TGI de BOBIGNY
- de nombreuses formations organisées par l'ENM

Par ailleurs, d'autres juridictions en France se sont saisies de ce nouveau modèle d'intervention que ce soit côté parquet, dans le cadre d'alternatives aux poursuites ou côté siège, avec l'application des peines.

Ces expérimentations s'adaptent au contexte local :

- Différents profils pour l'entrée dans le dispositif (multirécidivistes avec un parcours de polytoxicomanie à Bobigny, consommateurs d'alcool à Soisson, troubles psychiatriques à Lyon)
- Différents axes juridiques sont utilisés : ajournement avec mise à l'épreuve, contrainte pénale, contrôle judiciaire...
- Les partenaires locaux peuvent varier. Dans le cas du projet pilote de Bobigny, interviennent : l'équipe médico-sociale rattachée à un CSAPA, une équipe du SPIP et des personnels d'associations proposant des activités culturelles et sportives.

Il n'y a pas encore eu d'évaluations réalisées en France sur ces différentes expérimentations. Néanmoins, les porteurs de projet expriment leur satisfaction de voir de nombreux parcours s'infléchir tant en termes de prévention de la récidive que d'amélioration de la qualité de vie et de la baisse ou l'arrêt des consommations de stupéfiants. Les acteurs émettent l'idée que cette méthode redonne du sens au travail et que les collaborations qui s'établissent dans le cadre de ces dispositifs essaient ensuite dans l'ensemble des prises en charge.



Caroline Soppelsa
Docteur en histoire de l'art
Chargée de mission APIJ
Maître de conférences associée à
l'École d'architecture de Lyon

► LES ESPACES DE TRAVAIL EN PRISON

Dans cette présentation sera évoquée l'architecture de la prison, qui a des conséquences sur ce que les personnes détenues peuvent faire ou ne pas faire. La période étudiée courra de l'époque moderne à aujourd'hui, mais le propos s'éloignera d'une approche purement chronologique pour aborder les raisons originelles du travail en prison et les contraintes posées par le bâti dans l'emploi des personnes détenues.

Pourquoi faire travailler les personnes détenues en prison ?

Cette question du pourquoi évolue au cours du temps, tout d'abord le travail pénal est envisagé comme :

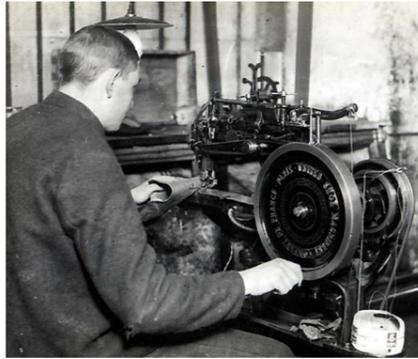
- **un moyen de subsistance** (immédiate ou différée) pour le détenu. Le détenu gagne une somme d'argent qui va lui permettre d'améliorer son ordinaire et de mettre un pécule de côté pour sa sortie. Au XIX^{ème} siècle, l'administration pénitentiaire aura une politique de rationnement des détenus afin de les forcer à travailler.
- une manière de **faire supporter au détenu les frais de sa détention.** Un tiers de la somme gagnée par le détenu sera retenu par l'Administration pénitentiaire pour les frais de bouche, de literie, etc.
- **un outil de discipline et de moralisation.** La perception du détenu à la fin du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} est celle d'un individu paresseux, qui a été amené par

l'oisiveté à commettre des délits. Il faut lui enseigner une vie réglée, celle de l'homme ordinaire, dirigée par le travail.

- **une partie de la punition** (obligatoire pour les condamnés jusqu'en 1987). Le travail pénal considéré comme pénal et afflicatif va basculer en devenant un droit en 1987. De punition, le travail devient un droit.
- **une simple activité occupationnelle.** Il faut occuper le temps de la peine. Un travail pénible et fatigant permet une détention calme. Au XIX^{ème} siècle, le temps de travail est d'environ 13h/jour, en 1937 10h/jour et aujourd'hui, la durée est alignée sur la législation du travail.
- **un gage de réinsertion.** Aujourd'hui on met en avant l'idée que le travail est un gage de réinsertion pour le détenu. En 1980, on était fier de montrer qu'on apprenait aux détenus à se servir d'un ordinateur

Quel mode d'organisation du travail en prison ?

Le détenu transfère son propre outil de travail dans la prison. Notamment dans les prisons de l'ancien régime, le détenu peut continuer l'activité qu'il exerçait avant son incarcération. Parfois, il s'agit d'honorer des commandes reçues avant la prison, bien souvent d'améliorer les conditions d'incarcération comme vu précédemment. Puis, l'Administration va faire le ménage sur l'ancien système et va



Photos Henri Manuel

filtrer les interactions entre l'extérieur et l'intérieur. **L'organisation du travail en détention est abandonnée à un entrepreneur privé, ce qu'on appelle désormais la concession ou l'entreprise générale.** C'est le système qui va se mettre en place dans les maisons centrales après la Révolution.

L'organisation du travail en détention est assurée par l'Administration pénitentiaire elle-même (régie). C'est l'administration pénitentiaire qui apporte l'activité sous forme de régie, ou de service général, c'est-à-dire qu'on va désigner des détenus qu'on va appeler des auxiliaires pour réaliser tous les menus travaux d'entretien de la prison (réparation, linge, etc.) ou pour travailler dans des ateliers de la régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP).

Quels espaces pour le travail pénal ?

Sous l'ancien régime, le détenu peut travailler dans différents endroits improvisés. Cela peut être la chambrée où le détenu vit, dort et se restaure, dans le préau, dans le chauffoir (espace chauffé), ou encore le guichet (pour les transactions commerciales notamment).

Par le mécanisme de l'entreprise générale, le détenu peut se retrouver à travailler dans tous les espaces de la prison, même les bureaux administratifs ou les logements du personnel (comme par exemple nettoyer le logement du directeur).

Le détenu peut aussi s'occuper **d'activités d'élevage** dans les maisons centrales, comme celle de Clairvaux installée dans une ancienne abbaye avec des dépendances agricoles et donc des activités variées. Le travail manuel est préféré par l'Administration pénitentiaire car considéré comme moralisateur : le travail de la terre régénère contrairement à l'univers criminogène de la ville.

L'atelier

Début XIX^{ème} siècle, le travail est considéré comme un élément extrêmement important de moralisation de l'individu. « Vouer le crime à l'industrie », l'organisation générale des bâtiments va être abandonnée à un entrepreneur général qui va organiser l'espace en fonction de ses besoins, forme d'alliance entre le capital et la prison. La maison centrale est apparentée à une usine « *Lorsqu'on approche de l'immense mur d'enceinte*

de Clairvaux qui longe les pentes des collines sur une longueur de quatre kilomètres, on croit plutôt voir une petite ville manufacturière. Des usines fumantes, quatre grandes cheminées, des machines à vapeur, une ou deux turbines et le rythme scandé des usines, voilà ce qui frappe au premier abord. » Pierre Kropotkine¹ (1890)

La dynamique de travail pénitentiaire du XIX^{ème} siècle se poursuit jusqu'à la seconde guerre mondiale. Des activités très variées sont proposées en atelier : couture, menuiserie, confection de couvertures et de semelles, dans des espaces lumineux, spacieux qui permettent d'installer de grosses machines. Ce qui est particulièrement le cas dans les maisons centrales où les individus restent suffisamment longtemps pour être formé et acquérir un savoir-faire. C'est nettement plus compliqué pour les maisons d'arrêt. Il existe cependant des ateliers dans les maisons d'arrêt. Par exemple à la Santé, on installe des ateliers de travail modernes en rez-de-chaussée.

D'autres espaces moins adaptés en sous-sol, mal ventilés sont utilisés pour faire travailler les détenus. Il ne faut pas oublier qu'au début du XIX^{ème}

siècle, une part importante des prisons sont des bâtiments de réemplois (châteaux, abbayes, etc.).

Activités hors les murs

Des activités de travail à l'extérieur existent dès le XVIII^{ème} siècle qu'on appellera plus tard des chantiers extérieurs. Les enfants non placés dans des structures travailleront aussi dans les exploitations agricoles comme les détenus. Dans le contexte des colonies, après l'abolition de l'esclavage, on utilisera les détenus comme une main d'œuvre quasiment gratuite pour aménager le territoire, pratique qui a persisté jusque dans les années 1960 et qui permettait aux détenus de rester en contact avec la population.

Passage à l'enfermement cellulaire avec la possibilité d'y travailler

À partir des années 1830, un grand tournant s'opère, on passe à un système d'enfermement cellulaire. L'idée initiale de Jeremy Bentham² avec le panoptique était destinée aux travailleurs et non aux détenus.

On imagine ainsi un mobilier de cellule rabattable pour laisser la place

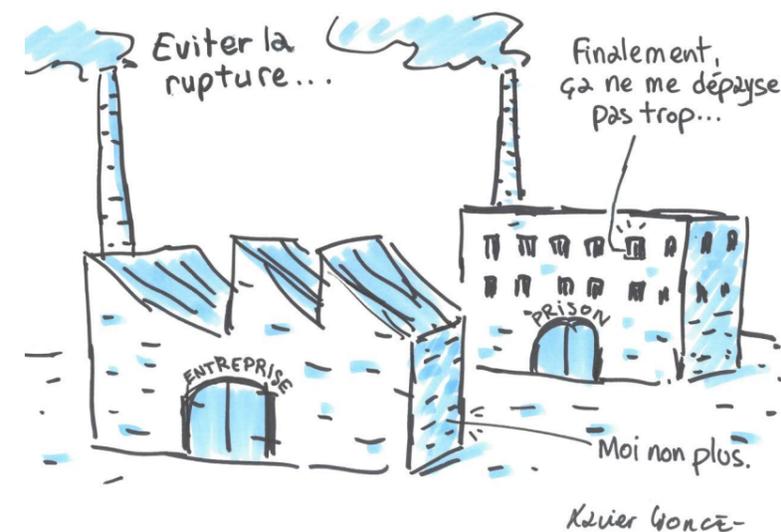
pour travailler en cellule. Mais cela n'a pas été mis en place véritablement.

Depuis les années 1970, les nouveaux espaces de la réinsertion

C'est surtout à partir de 1970 qu'on va avoir une réflexion sur le travail comme outil de réinsertion. Ce sont les suites de la réforme Amor de 1945, qui n'avait pas pu être mise en place car il fallait reconstruire après la guerre. À Fleury-Mérogis, on conçoit dans l'architecture du bâti des grands espaces dédiés au travail près des murs d'enceinte.

Dans les anciens bâtiments, comme la prison de la Santé, on crée dans les années 1970 un bâtiment « scolaire » pour la formation et l'activité professionnelle.

Les lieux de travail restent majoritairement assez sommaires et ne permettent pas des activités valorisantes. Cependant, un tournant s'opère au début des années 2000, l'Administration pénitentiaire crée des espaces d'ateliers particulièrement conséquents lors de la construction de nouveaux établissements, afin de favoriser l'emploi considéré comme un facteur de réinsertion.



► L'EMPLOI : UN DES LEVIERS DE RÉINSERTION ET DE DIMINUTION DE LA RÉCIDIVE

- Anne Claire GOSSELIN, cofondatrice de Marseille Solutions
- Stéphanie DAMAZ, directrice de l'association ADCE 83
- Marc RENART, vice-président des Foyers Matter et administrateur du GREP
- Olivier FROGER, directeur des opérations et des métiers chez GEPSA

Olivier Froger

GEPSA est un acteur de gestion déléguée. Depuis les lois Chalandon de 1986-1987, une partie de l'activité pratiquée en détention peut être déléguée à des gestionnaires privés. L'Administration pénitentiaire garde l'activité régalienne : l'administration, le greffe et la surveillance. Le reste des services peut être délégué sous forme d'appel d'offres. Un tiers des établissements pénitentiaires sont gérés en gestion déléguée, dont 27 par GEPSA. Cette gestion déléguée concerne 50% des personnes incarcérées.

GEPSA est partenaire depuis plus de 30 ans, elle intervient sur les activités de restauration, de buanderie, d'accueil des familles ou de transport des détenus. **Pour la partie réinsertion, elle est en charge de la formation professionnelle et du travail en détention.** Sa mission est de travailler sur le parcours du détenu depuis sa mise sous écrou via les différents acteurs associatifs et publics qui interviennent en prison. Quant

au travail pénitentiaire, GEPSA a la responsabilité :

- **du service général**, qui concerne la vie de l'établissement. Basé sur le volontariat, des détenus sont nommés « auxiliaires » dans ce cadre-là. GEPSA est chargée de les accueillir dans les différents services, de les former et les faire progresser.
- **Du travail « en concession » ou en atelier**, où en moyenne ce sont 1700 opérateurs qui sont suivis par GEPSA sur l'ensemble du territoire. Il faut néanmoins préciser que ce travail pénitentiaire en concession n'est possible que dans les établissements construits après les années 90, qui sont en général ceux qui ont la plus grande capacité.

Le travail « occupationnel » reste encore très présent. Pour certains détenus, la valeur travail n'est pas connue car absente du cercle familial. Le travail en prison est



De gauche à droite :
Anne-Claire Gosselin, Stéphanie Damaz, Olivier Froger, Marc Renart

fondé sur une démarche volontaire, d'abord sur des tâches basiques, puis si la personne le souhaite, sur une montée en qualification, passant éventuellement par une formation. Cela permet de sortir de la dimension occupationnelle du travail pour développer la motivation et installer la personne dans l'emploi.

Pour faire rentrer de l'emploi dans la prison (en dehors du service général de l'établissement), **il y a d'abord toute une démarche de conviction des entreprises pour qu'elles confient du travail aux opérateurs détenus.** Pour cela, la mise en avant de la responsabilité sociétale de l'entreprise est importante. Par contre, il est essentiel de se positionner comme n'importe quel sous-traitant de l'entreprise.

Quoiqu'il en soit, amener du travail en détention n'est pas chose aisée. L'organisation des espaces de travail a été pensée, mais pas du tout celle sur la logistique, notamment la gestion des stocks et de leurs flux d'entrée/sortie est problématique en prison. **Pour ce qui est du numérique, il existe un fort décalage en prison avec la vie au dehors.** Il y a pourtant un potentiel en termes d'emploi mais cela demande de sécuriser les connexions informatiques de manière considérable. Idem pour les emplois plus qualifiés, qui nécessitent de rentrer des machines. Enfin, le temps effectif de travail en atelier est d'environ 4,5 à 5 heures, ce qui n'est pas suffisant pour les entreprises en termes d'attente et de performance. Le travail à l'intérieur des prisons rencontre donc des freins à cause



des caractéristiques inhérentes à un établissement pénitentiaire. Mais cela reste essentiel de permettre le travail à l'intérieur car dehors il y a des perspectives. Cependant, intervenir à l'intérieur est très différent de ce qui se passe à l'extérieur. Il est donc primordial de lier les acteurs du dedans avec ceux du dehors.

Anne-Claire Gosselin

La mission de Marseille Solutions est de monter des projets à impact social ou environnemental positif. La démarche de Marseille Solutions est fondée sur deux dynamiques complémentaires : imaginer les choses en voyant grand mais en commençant petit et en allant vite ; et au niveau des personnes accompagnées leur proposer le meilleur pour créer un déclic et ouvrir le champ des possibles.

Le projet Les Beaux Mets a pour objectif de former des détenus aux métiers de la cuisine pour une insertion durable. Le projet s'inspire directement de The Clink Charity¹, programme anglais exemplaire en matière de lutte contre la récidive, et s'appuie sur la réussite du programme « des étoiles et des femmes », visant à réinsérer des femmes peu ou pas qualifiées en les formant à la restauration et en leur proposant « le meilleur » en termes d'écoles hôtelières et de stages chez de grands chefs marseillais. Ce programme est né en 2015 suite à l'identification

d'un problème de recrutement par La Table de Cana². Il a été par la suite décliné dans 9 autres villes en France. Fort de ce succès, Marseille Solutions a dans un premier temps convaincu 8 entreprises et chefs de se lancer dans l'aventure des *Beaux Mets*, puis a démarché avec eux l'Administration pénitentiaire en mettant en avant la solution qu'il apportait aux difficultés de recrutement du secteur de la restauration. Ce projet propose une formation courte sous la forme d'un restaurant d'application pour 9 détenus en fin de peine, sélectionnés après une information collective et par les grands chefs. Après des stages en cuisine, ils ont tenu un restaurant *Les Beaux Mets* hors-les-murs, ouvert au grand public, tout en étant accompagnés par La Table de Cana pour ce faire. Profitant de « l'année de la Gastronomie » en Provence, il a pris la forme d'un restaurant éphémère dans le centre-ville de Marseille. **Après quatre mois d'expérimentation, il n'y a eu aucune récidive malgré un public multirécidiviste**, toutes les personnes sont mobilisées sur un projet emploi et la moitié est en poste. **Cette expérience réussie a permis de convaincre l'Administration pénitentiaire d'installer le restaurant Les Beaux Mets à l'intérieur de la prison des Baumettes au printemps 2020**, qui sera ouvert au public et fondé sur des résidences de grands chefs pour assurer la formation des détenus et l'attractivité du restaurant.

Dans ce projet, au-delà de travailler la réinsertion des détenus pendant l'exécution de leur peine, **l'idée est bien de faire venir le « dehors » dedans !**

Il faut être audacieux dans les partenariats imaginés, il est important de créer un déclic, pour mettre en place un cercle vertueux dans la démarche de l'emploi à la fois en imaginant des alliances inédites (entreprises, grands chefs, chantier d'insertion, Administration pénitentiaire) mais aussi en insufflant la confiance aux détenus.

Stéphanie Damaz

ADCE 83 veut dire association des chantiers extérieurs. Sa particularité est de travailler avec des hommes incarcérés, en placement extérieur du centre pénitentiaire Toulon La Farlède que l'association prend en charge toute la journée et raccompagne le soir à la prison. Les métiers sont ceux de la prévention du risque incendie et inondation en procédant au nettoyage des forêts et cours d'eau. **Ce travail est perçu comme une action citoyenne par les personnes détenues.** De plus, un accompagnement sur mesure et global est mis en place dans toutes les dimensions sociales : l'accès aux droits et la situation administrative, l'accès au logement avec le SIAO à la sortie, le traitement des addictions avec le CSAPA, le travail sur le projet

professionnel (à l'extérieur de la prison pour pouvoir accéder à internet). Travail aussi en partenariat avec les missions locales et les communes qui nous confient leurs terrains sur lesquels ADCE intervient (80% de l'activité avec les communes, le reste en tant que sous-traitant d'entreprise pour du bricolage, du second œuvre et de la manutention). **Pour beaucoup de détenus, il s'agit d'une première expérience de travail**, avec le sentiment de reconnaissance perçu au moment de la signature du contrat. **Ils sont fiers du travail accompli, et certains se découvrent une vocation ou un plaisir à travailler.**

Cette expérience leur prouve qu'ils ont les capacités et qu'ils peuvent travailler. L'échec fait partie de la mesure. Pour certaines personnes retrouver le chemin de l'emploi n'est pas nécessairement la solution, il faut travailler dessus pour en trouver d'autres. Ce sont entre 40 et 50 personnes par an qui sont accueillies, soit plus de 600 personnes depuis la création en 2006. En 2018, ADCE a eu 64% de taux de sortie positive

Marc Renart

En tant que chef d'entreprise gérant une usine très importante, il était régulièrement sollicité par les associations lyonnaises pour recevoir des personnes sortant de prison dans son entreprise. Il a accepté mais « le désastre était dans la bonne volonté » et il s'est aperçu des difficultés qu'ils



¹ The Clink Charity : restaurant haut de gamme ouvert au public à l'intérieur d'une prison de Londres. Les détenus sont formés au métier de commis, encadrés par des grands chefs. Dix ans après le démarrage de l'expérimentation, la récidive a reculé, le modèle économique est fondé sur un autofinancement aux ¾ et ce sont désormais 4 restaurants de ce type ouverts dans cette capitale.

² Réseau de traiteurs d'insertion



rencontraient : les comportements étaient inadaptés au monde du travail. Il y avait de véritables difficultés à accepter des consignes qui s'expliquent par un rapport très éloigné du travail. **Le public « prison » n'a bien souvent jamais travaillé, et certains n'ont même jamais vu leurs parents travailler. Il faut donc éduquer ces personnes à la valeur travail et cet apprentissage prend du temps.**

Face au rejet de certains salariés, il a diminué le nombre de personnes accueillies et mis en place des tuteurs. En passant beaucoup de temps en prison en tant que visiteur en prison et en s'intéressant à ce qui était fait ailleurs, notamment aux USA et au Québec, il a développé un nouveau programme qui partait du postulat que le travail est possible à partir du moment où la personne est réconciliée avec la société. **Ce programme met donc l'accent sur la reconstruction de soi et le retissage des liens avec la société, fondé sur un accompagnement global dans la durée jusqu'à l'autonomie de la personne** (principalement des personnes en placement extérieur). On s'occupe d'abord de trouver un logement (en général individuel ou à deux, en logement éclaté et dans le cadre du programme

« un logement d'abord ») et de résoudre les problèmes de santé, en contournant le secret médical lorsque nécessaire ou en demandant au médecin psychiatre s'il est possible de prendre en charge la personne afin d'éviter de mettre en danger l'ensemble de la structure. Le programme s'appuie sur le réseau lyonnais associatif pour le logement, la santé, la mise à l'emploi. **Cette mise en réseau est fondamentale pour la réussite du dispositif.**

La partie reconstruction de soi est très importante avec la confiance en soi, en l'autre, la gestion des émotions, **apprendre les codes extérieurs et abandonner ceux de la prison ou de l'univers de la délinquance. L'emploi vient ensuite plus facilement, d'autant plus que sur Lyon, il y a une vieille tradition de patronats sociaux.** Les entrepreneurs s'engagent totalement ce qui crée une spirale vertueuse : la personne s'apaise et la société s'ouvre davantage. À titre d'exemple, Alain Mérieux a lancé l'initiative « l'entreprise des possibles » qui propose aux grosses entreprises lyonnaises d'offrir à des associations comme les foyers Matter soit du mécénat de compétences, soit en numéraire, soit de l'espace. Cependant, à la sortie, ce ne sont pas forcément les grosses entreprises qui

sont le plus pourvoyeuses de postes, **il faut aussi penser aux artisans et aux TPE pour accueillir les personnes sortant de prison** et s'adresser aux Chambres de métiers qui s'intéressent de plus en plus à cette problématique.

Nous avons remarqué une difficulté dans notre accompagnement qui est de **maintenir la motivation de la personne détenue entre la rencontre en détention et la date effective de sortie.**

Entre la première rencontre avec l'association pour présenter le programme et la date de sortie dans le cadre d'un placement extérieur, il peut se passer 3 à 4 mois voire plus, pendant lesquels rien ne se passe : ce temps ne doit pas rester vide car c'est très difficile à vivre pour la personne détenue. **Il faudrait pouvoir commencer le travail dedans avant que la mesure ne soit prononcée par le juge d'application des peines (JAP).**

Un constat : en 20 ans, le public a totalement changé, car la plupart des détenus ont des parcours très dégradés depuis l'enfance. On ne peut pas en quelques mois rétablir la situation. Mais si on s'occupe de ce public, en prenant le temps et de la patience, cela fonctionne.

► ÉCHANGES AVEC LA SALLE



Comment réconcilier les personnes sur la valeur travail si sur le plan de la rémunération on les « exploite » ?

Marc Renart

On pourrait très bien imaginer de payer les personnes détenues sur la même base que ceux à l'extérieur et de leur demander en échange une contribution pour l'hébergement et la restauration. Cela leur permettrait entre autre d'apprendre à gérer un budget et de se sentir considéré comme un autre citoyen avec des droits et des devoirs.

Larry Zilly Zilly (salarié en insertion à l'Îlot)

C'est important d'avoir un budget à gérer, notamment lorsque la personne est convoquée par le JAP car c'est un sujet qui est abordé. Avoir un travail en prison même très mal payé ancre aussi la personne dans la réalité et la valorise.

La plupart des activités professionnelles proposées en prison sont peu qualifiées. Comment peut-on proposer d'autres métiers plus en lien avec

les aspirations de chacun et les besoins du marché du travail ?

Olivier Froger

Cela pourrait passer par du travail en rapport avec les nouvelles technologies. Le public en prison étant assez jeune, il pourrait être formé plus facilement au numérique même si la plupart ont peur des formations. L'autre intérêt est que le numérique prend peu de place et n'implique pas de flux logistique.

Plus généralement, il faut trouver le bon équilibre pour s'adapter aux personnes très éloignées de l'emploi qui se trouvent en détention et qui auront donc une productivité moindre, mais pour autant ne pas les surprotéger car à l'extérieur, on attendra d'elles les mêmes performances que n'importe quel employé.

Enfin, dans les prisons surpeuplées et de grand format, il est difficile de proposer à tout le monde une activité en atelier à cause des limites d'espace disponible.

Marc Renart

Il faut évacuer les peurs de

Si un jour on légalise le cannabis, vous pourriez avoir une équivalence Master 2.



Kavir GORCE-

concurrence entre le travail libre et le pénal. Les personnes détenues ne vont pas « prendre » du travail à des personnes libres en recherche d'emploi. **Il est important de penser à la réinsertion et de proposer un emploi ou une formation à une personne détenue plutôt qu'elle s'ennuie toute la journée.**

Anne-Claire Gosselin

Dans les nouvelles expérimentations imaginées par Marseille Solutions, il y a la mise en valeur des compétences développées par certains délinquants. **Une sorte de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui permettrait d'obtenir un diplôme** grâce aux aptitudes en gestion et commerce de certains dealers par exemple. C'est

une façon originale de transformer le passé délictuel en compétences légales.

Caroline Soppelsa

La société doit pouvoir rentrer dans la prison pour constater ce qui s'y passe : l'idée du restaurant *Les Beaux Mets* est très en phase avec cette idée. On remarque que les contraintes sur ce qui peut entrer en détention sont de plus en plus fortes. L'ajout sécuritaire nuit au travail en prison. C'est pour cela qu'il est important de réfléchir à la construction de structures plus petites et plus ouvertes sur la société civile, qui mettent l'accent sur une catégorie de détenus bien définie, pour leur permettre d'occuper un emploi.

De quel outil auriez-vous besoin pour mieux appréhender la sortie ?



Une lime.

Kavir GORCE-

TÉMOIGNAGE

Larry Zilly Zilly et Jérémy Bruneau, salariés à l'Atelier Qualification-Insertion Aubervilliers 2018-2019

Thierry Bonté : comment avez-vous connu l'Îlot ?

Larry Zilly Zilly

C'est grâce à Pôle Emploi Justice au centre pénitentiaire de Meaux que j'ai été mis en relation avec l'Îlot. C'est un travail de coordination entre le SPIP, Pôle Emploi et l'Îlot. Et il faut également énormément de volonté de la part du détenu. **Si on ne se réveille pas en prison, ce n'est pas à l'extérieur qu'on se réveillera.** J'avais déjà fait une première formation en 2016 au centre pénitentiaire de Meaux avec GEPSA Institut où j'ai obtenu le titre de serveur en restauration. Il faut préparer un dossier d'aménagement de peine lié à un projet professionnel travaillé avec le SPIP et Pôle Emploi, puis être patient en attendant que son dossier soit étudié par un juge d'application des peines.

Jérémy Bruneau

J'étais incarcéré dans le quartier nouveau concept (QNC) du centre pénitentiaire de Meaux, quartier dédié à la réinsertion avec un atelier où je travaillais à la chaîne et étais payé à la pièce. J'ai bénéficié de plusieurs permissions de sortie pour aller voir des employeurs et obtenir un contrat de travail. C'est comme cela que j'ai rencontré l'Îlot et que je me suis inscrit à l'Atelier Qualification-Insertion, en salarié d'insertion pour avoir un diplôme d'agent de restauration. **Je remercie l'Îlot car j'ai un CDI ; je suis en train de m'en sortir après l'incarcération.**

Thierry Bonté : comment s'est passé l'intégration dans le groupe de formation ? Comment reprendre pied dans le marché de l'emploi ?

Larry Zilly Zilly

Je suis sorti de prison le 2 janvier après 5 années et demie d'incarcération et le lendemain j'intégrais à l'Atelier Qualification-Insertion. **C'est un choc de passer de la réalité carcérale à la formation** et au retour à la vie à l'extérieur notamment familiale, il faut un temps d'adaptation. **Heureusement, j'ai bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'Îlot** car cela n'a pas été facile pour moi cette sortie : on m'a aidé à rédiger des CV, à préparer un entretien d'embauche car je n'avais jamais fait cela de ma vie, à avoir les bonnes postures. Grâce à l'Îlot, je sais me vendre sur le marché du travail et aujourd'hui j'ai des promesses d'embauche.

Jérémy Bruneau

J'ai repris confiance en moi, j'ai réussi à obtenir le titre d'agent de restauration collective. Cette qualification aide à se sentir bien face à un employeur.

Larry Zilly Zilly

Je tiens à préciser qu'il faut être réceptif à l'accompagnement et avoir la volonté de s'en sortir. C'est un travail qui commence dès la prison. L'Îlot n'a pas une baguette magique. **Mais sans l'accompagnement de l'Îlot, je serai toujours en prison.**



Jérémy Bruneau (à gauche) et Larry Zilly Zilly (à droite) interviewé par Thierry Bonté





Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire du Groupe M6

Nous sommes très heureux d'être partenaire de l'Îlot, car admiratif du travail effectué par l'association depuis 50 ans.

Vous m'avez demandé pourquoi M6 a créé une fondation dédiée aux prisons. La fondation aura 10 ans l'année prochaine. Le domaine carcéral est quelque chose dont on parle peu et dont peu de personnes souhaitent s'occuper. Nous avons fait un certain nombre de reportages à ce sujet dans nos magazines. Au moment où les entreprises doivent s'engager socialement, on a trouvé que c'était une cause qui valait la peine justement parce qu'on en parlait peu.

L'objectif de la fondation est double : d'une part aider toutes les associations comme l'Îlot qui travaillent en milieu carcéral ou dans la réinsertion, et d'autre part sensibiliser les entreprises et notre personnel à l'intérêt de s'occuper de ce sujet. Notre budget est de 500.000€ par an, soit près de 5 millions d'euros investis depuis 10 ans. Nous souhaitons augmenter cette contribution dans les prochaines années.

Nous menons des actions directement dans le milieu carcéral, on a maintenant des contacts remarquables avec l'Administration pénitentiaire, des relations proches avec les directeurs

ou les directrices d'établissements pénitentiaires qui font un travail difficile mais remarquable. Rien ne pourrait se faire sans un partenariat avec l'Administration pénitentiaire.

Un exemple concret d'action est **le concours d'écriture avec les femmes détenues**, nous avons aussi des actions dans le cinéma. Nous mobilisons environ 300 collaborateurs du groupe chaque année qui nouent des relations avec le monde carcéral à travers différentes associations.

Grâce à l'Îlot, nous avons monté l'association SPILE (Sortir de Prison Intégrer L'Entreprise). L'Institut Montaigne avait fait un rapport sur le Travail en prison (2008), un constat alarmant qui nous a conduits à créer cette association dont nous avons pris la présidence et que nous aidons financièrement par le biais de la fondation. **SPILE aide concrètement à la réinsertion par un travail de formation professionnelle et de préparation à l'emploi des personnes détenues.** Elle cherche également à mobiliser les entreprises pour qu'elles recrutent des personnes sortant de prison. Des bénévoles viennent le lundi à M6 pour aider les personnes à se préparer à un entretien d'embauche et faciliter la réinsertion professionnelle. On a des succès certes modestes, parfois des échecs qu'il faut assumer aussi.

Nous avons sollicité un certain nombre d'entreprises pour qu'elles se mobilisent autour de ce sujet. Vous le savez, mieux que quiconque, il est compliqué de faire correspondre l'offre à la demande. Peu d'entreprises ont l'habitude de travailler avec l'Administration pénitentiaire. Il n'y a pas de législation contraignante, comme pour le handicap, qui obligerait les entreprises à recruter des personnes qui ont connu la prison. Pour les employeurs, c'est très compliqué de faire correspondre offre d'emploi et la fin de peine qui nécessite un gros travail administratif.

Je me souviens avoir visité un atelier de sous-titrage vidéo dans la prison de Bourg-en-Bresse. C'était compliqué de former les personnes, et une fois la personne formée, elle est en fin de peine.

En entreprise, je conseille aux personnes sortant de prison de ne parler de son passé qu'à son recruteur et pas forcément au reste du personnel. Je

pense, qu'il faut être transparent avec celui qui a la responsabilité de recruter. Il ne faut pas non plus, mettre la personne à un poste trop technique où elle rencontrerait des difficultés rapidement.

Pour moi, le personnel de l'entreprise est tout à fait en mesure d'accepter des personnes sortant de prison. Chez nous, il n'y a ni rejet, ni méfiance à priori. C'est plutôt la difficulté de faire correspondre l'offre et la demande qui est bloquante.

Nous sommes très heureux d'avoir choisi cette cause, même si nous sommes peu à la partager, et je pense qu'il y a des gisements très forts dans les entreprises de collaboration pour organiser le retour à l'emploi des personnes sortant de prison. **L'entreprise est un objet social formidable où l'on rencontre beaucoup de diversité humaine. C'est un lieu de cohésion sociale, où les gens sont plus ouverts que ce qu'on ne le pense.** Et sans autre objectif que de s'enrichir soi-même.





Amin Mbarki

Chef du département des politiques sociales et des partenariats à l'administration pénitentiaire

► DISCOURS DE CLÔTURE

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous prie de bien vouloir excuser Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui n'a pas pu venir conclure vos travaux, du fait de l'actualité très chargée.

L'Îlot est un partenaire historique de l'Administration pénitentiaire parce que c'est une association qui favorise la réinsertion des personnes sortant de prison et qui participe à la lutte contre la récidive, qui est une des deux missions prioritaires depuis la loi fondatrice de 2009.

Quand je regarde les missions et l'ordre du jour des travaux, cela fait directement écho à la dernière loi de programmation de réforme pour la justice qui rentre complètement dans l'idée que dès l'exécution de la peine, il faut avoir un projet de prise en charge globale de l'individu pour éviter la récidive. Ce travail est fait par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en partenariat avec les associations que j'ai envie de remercier aujourd'hui pour le travail réalisé.

Cela me permet de parler des SPIP qui ont des méthodes d'intervention qui s'harmonisent de plus en plus. Le SPIP travaille à une évaluation globale de la personne détenue tout au long de l'exécution de sa peine pour éviter

les ruptures dans la détention et dans le lien dedans-dehors. Cet objectif de décroisement est un véritable leitmotiv qu'on essaye de mettre en avant au sein de l'administration pénitentiaire.

Permettez-moi d'aborder **deux thèmes rapidement mais qui sont au cœur de la réinsertion des personnes détenues : le logement et l'emploi.**

Le logement est un fondement pour réussir sa réinsertion. Fondement inscrit dans la politique globale du gouvernement dans l'axe 13 du plan « un logement d'abord ». Cet axe identifie clairement les personnes placées sous main de justice pour favoriser leur réinsertion. Un peu plus de 7% des personnes sortant de prison n'ont aucune solution de logement. 18 % ont une solution précaire. **Il y a donc un énorme travail à faire à ce sujet, et l'Îlot est un partenaire privilégié dans cette action à travers ses centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et son centre d'hébergement d'urgence (CHU).**

Sur la question de l'emploi, il y a énormément de choses à faire, notamment avec ce constat que le niveau de qualification des personnes détenues est beaucoup plus faible que la moyenne de la population en milieu libre. 60% des personnes

détenues ne possèdent pas un niveau CAP ou brevet des collèges. S'agissant du travail au début des années 2000, 46% des personnes détenues étaient « classées à l'emploi ». Aujourd'hui c'est 29% ce qui est un constat d'échec. L'Agence nationale pour le Travail d'Intérêt Général a pour mission de développer le TIG et de proposer plus d'activités rémunérées en détention.

Une autre notion importante est l'employabilité, complémentaire avec la notion de travail. Il est essentiel de donner aux PPSMJ les codes sociaux et les capacités d'occuper un emploi. On peut toujours proposer des offres d'emploi mais si la personne n'a pas les capacités pour l'occuper, tout cela reste vain. L'employabilité met au tour de la table, un nombre d'acteurs importants et complémentaires. Je pense au ministère de l'Éducation nationale qui a lancé un travail pour offrir un projet et un parcours aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il y a une concordance de vision entre l'administration pénitentiaire et l'Îlot qui permettra par la suite de travailler ensemble sur ces questions.

Je pourrais citer d'autres éléments importants qui concourent à l'employabilité des personnes comme la situation sanitaire des personnes

détenues. Surtout lorsqu'on sait que 25% des personnes détenues souffrent de problèmes psychiatriques. Que ce soit sur les addictions, les questions somatiques, la problématique est plus aigüe en détention et ne permet pas d'occuper un emploi.

Pour terminer, merci à l'Îlot. Merci de dire aussi que la prison ne permet pas à elle seule que la personne détenue ne réitère pas son acte. La peine de prison est désormais interdite pour les peines de moins d'un mois et le juge devra justifier l'emprisonnement pour les peines de moins de six mois. C'est un changement de paradigme dans notre échelle des peines. Il est important que demain les magistrats s'approprient cette nouvelle loi. Voilà en quelques mots les grands axes : le logement, l'emploi. Je souhaite que le partenariat entre l'Îlot et l'Administration pénitentiaire soit le plus long et le plus fructueux possible.

Yaël Braun-Pivet, Présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale



Yaël Braun-Pivet est députée La République en Marche de la cinquième circonscription des Yvelines et Présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale. Elle a précédemment exercé en tant qu'avocate en droit pénal jusqu'en 2003. Après quelques années, elle s'est engagée au sein des Restos du Cœur, où elle a été en charge du réseau « Accès à la Justice » et dirigé plusieurs centres d'accueil. Dès sa prise de fonction en tant que Présidente de la commission des Lois, elle a initié un travail collectif et transpartisan sur les problématiques carcérales et s'est personnellement engagée sur la question de la diversification des régimes de détention.

Amin Mbarki, chef du département des politiques sociales et des partenariats



Amin Mbarki, administrateur civil du ministère de la Justice, chef du département des politiques sociales et des partenariats à la direction de l'Administration pénitentiaire ; Diplômé de Sciences Po Paris et ancien élève de l'ENA, Amin MBARKI a été collaborateur parlementaire puis en cabinet, avant d'intégrer la fonction publique en 2017. Il est aujourd'hui responsable de l'ensemble des politiques d'accès aux droits des personnes placées sous-main de justice et des parcours d'activités pour les PPSMJ (partenariat associatif national, culture, sport, insertion par l'emploi, enseignement).

Thierry Bonté, modérateur de la journée



Journaliste à France Télévisions, Thierry Bonté a effectué une grande partie de sa carrière à France3 Hauts de France et présenté le journal sur l'antenne de France 3 Picardie. Il a par ailleurs réalisé de nombreux magazines avant de se spécialiser dans le traitement de l'actualité culturelle. Directeur du Développement culturel au Conseil Régional de Picardie de 2004 à 2007, il a contribué à soutenir l'implantation d'artistes sur le territoire. Parallèlement, il anime des colloques et conventions sur des thèmes en lien avec l'urgence sociale, l'emploi, ou le logement.

Quelles évolutions dans la prise en charge des personnes sortant de prisons au cours de nos 50 ans d'histoire ?

Xavier Allouis, précédemment Directeur général de l'Îlot (2003-2010)



Après des années consacrées principalement au journalisme et à l'édition de presse, Xavier Allouis a été directeur général de l'Îlot de 2003 à 2010, dont les cinq dernières années sous la présidence de Jean Celier. Après l'Îlot, il a notamment été directeur général de l'APEI Les Papillons Blancs de Lille, institution dédiée à la prise en charge du handicap mental, puis manager de transition au sein d'organisations médico-sociales ou mutualistes comme la Croix-Rouge (directeur régional IDF), la MGEN. Il continue d'exercer ce type de fonctions dans l'univers de l'économie sociale.

François-Marie Tarasconi, Directeur pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris



François-Marie TARASCONI est Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation depuis 2011, et en poste au SPIP de Paris depuis février 2018, en charge du partenariat Hébergement et Soins. Il est titulaire d'un Master Recherche Droit Pénal et diplômé de l'Institut de Sciences Pénales et de Criminologie, à l'Université Aix Marseille III.

Grégoire Korganow, photographe et réalisateur



Diplômé des Arts Appliqués à l'école Estienne, Grégoire Korganow commence sa carrière comme photojournaliste en 1991. Il réalise pendant vingt ans des travaux pour des journaux français et internationaux de renom. De 2010 à 2013, en qualité de Contrôleur des Lieux de Privation de Liberté, le photographe s'attèle à documenter la réalité des conditions d'incarcération. En 2015, la série « Prisons » est projetée à Visa pour l'image, exposée à la Maison européenne de la photographie, fait l'objet d'un ouvrage (ed. Neus) et de nombreuses publications. En 2017, Grégoire Korganow poursuit son travail sur la figure de la personne détenue, cette fois depuis le dehors et par le prisme d'un projet d'installation mêlant photographie, film et écriture.

La complexité de l'articulation des différents acteurs tout au long du parcours des personnes sous main de justice

Laurence Begon Bordreuil, magistrate coordinatrice de formation à l'ENM



Magistrate depuis 16 ans, Laurence Begon-Bordreuil a essentiellement exercé les fonctions de juge des enfants (8 années), de juge d'application des peines ou de juge d'instruction dans plusieurs tribunaux de la région parisienne. Depuis deux ans, elle exerce les fonctions de coordonnatrice de formation au sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Elle anime à ce titre le pôle dit « environnement judiciaire », lequel a pour principal objectif de mettre à la disposition des magistrats les données acquises de la science dans de multiples domaines des sciences sociales - notamment en criminologie, psychologie, psychiatrie, sociologie- afin de leur permettre d'adopter une décision éclairée, pertinente et inscrite dans son contexte.

Judith Le Mauff, coordinatrice du centre Maurice Liotard



Actuellement coordinatrice du Centre Maurice Liotard, dédié à l'accompagnement et l'hébergement de personnes sortant de prison à l'Association Le MAS (Lyon), Judith le Mauff a assumé précédemment la fonction de co-fondatrice et de responsable des ressources internes à Prison Insider, plateforme d'information sur les conditions de détention dans le monde, pays par pays (2016 - 2017). Sa formation d'assistante sociale l'a conduite de 2005 à 2015 à l'exercice de ce travail puis à devenir cheffe de service et adjointe à la direction en charge de l'hébergement à l'APCARS (Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale / Paris) qui accueille des personnes sortant de détention.

Christelle Rotach, Inspectrice générale de la Justice



Christelle Rotach a débuté sa carrière en 1996 dans les prisons de Lyon. En 1999, elle rejoint le centre pénitentiaire de Marseille où elle a occupé 3 postes différents. En 2005, elle devient secrétaire générale de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer, en 2008 adjointe du chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fleury Merogis, en 2010 cheffe d'établissement de la maison d'arrêt des Hauts de Seine (Nanterre), en 2013 cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Marseille, en 2017 cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Paris La Santé dans le cadre de sa réouverture. En juin 2019, elle prend les fonctions d'inspectrice générale de la Justice.

Olivier Sannier, ancien médecin référent nationale à la DAP



Olivier SANNIER est médecin généraliste. Après avoir été médecin responsable de l'unité sanitaire du centre pénitentiaire de Liancourt, il a rejoint la direction de l'administration pénitentiaire où il était médecin-référent national au sein du bureau des politiques sociales, d'insertion et d'accès aux droits jusque mai 2018. Il a pu conduire et contribuer à plusieurs projets visant à améliorer la connaissance de l'état de santé des personnes détenues et développer l'offre et la qualité de leur prise en charge sanitaire. Il est auteur de nombreux articles relatifs aux aspects éthiques et pratiques du soin en milieu carcéral.

Nathalie Roturier, directrice du pôle accompagnement de l'association FAIRE



Gravitant depuis 25 ans dans et autour de la sphère sociale, Nathalie Roturier a occupé les fonctions d'animatrice, éducatrice, formatrice et conseillère en insertion professionnelle tant auprès de jeunes que de publics adultes. Aujourd'hui elle est directrice du pôle accompagnement au sein de l'association FAIRE, organisme de formation et d'insertion auprès d'un public en grande difficulté.

L'emploi : un des leviers de réinsertion et de diminution de la récidive

Stéphanie Damaz, directrice de l'association ADCE 83



Stéphanie DAMAZ a 20 ans d'expérience dans l'insertion par l'activité économique et 13 ans de collaboration avec la justice et l'administration pénitentiaire.

Après avoir travaillé au sein d'une association intermédiaire à Toulon comme chargée de clientèle, conseillère en insertion professionnelle, responsable du pôle économique, elle a pris en charge une action dénommée « chantier extérieur » en 2006 avec un public sous main de justice. En 2012, elle crée une structure dédiée à cette action pour répondre aux demandes des financeurs. ADCE83 devient chantier d'insertion en juillet 2016.

Olivier Froger, directeur des opérations et des métiers chez GEPSA



Après avoir dirigé un centre de formation professionnelle via le programme FACE, Olivier Froger a pris la responsabilité en 2009 d'un site pénitentiaire en Gestion Déléguée. Il a ensuite évolué en tant que Directeur de la fonction Travail afin de développer cette activité au sein de l'ensemble des établissements gérés par GEPSA.

Il a également pris la Direction Générale de GEPSA Institut, centre de formation professionnelle spécialisé dans le monde pénitentiaire. Aujourd'hui, il dirige l'ensemble des services métiers que GEPSA délivre au sein des établissements pénitentiaires.

Anne-Claire Gosselin, cofondatrice de Marseille Solutions



Après une formation à Sciences Po Bordeaux, Anne-Claire Gosselin s'est spécialisée dans le développement de l'entrepreneuriat social aussi bien en France qu'à l'étranger notamment chez Plan International. Elle est ensuite passée par la Société Générale pour contribuer au développement du mécénat international du Groupe. Le bon moment est finalement arrivé pour poser ses valises à Marseille : c'est à ce moment là qu'elle a rencontré Tarik Ghezali et Jérôme Schatzman avec qui elle a cofondé Marseille Solutions en 2014.

Marc Renart, vice-président des Foyers Matter et administrateur du GREP



Marc Renart a effectué sa carrière dans l'industrie, à la direction d'une PME implantée internationalement.

C'est lors de l'accueil dans ses usines de personnes en aménagement de peine et en devenant visiteur de prison que Marc Renart se sensibilise aux questions du sens de la peine, à la problématique de la prison et aux difficultés du retour à une vie ordinaire.

Il lance le programme « Devenirs » destiné au retour à l'emploi en proposant aux personnes sortant de prison un toit mais également un accompagnement globalisé prenant en compte tous les aspects de la réinsertion.

Caroline Soppelsa, historienne de l'architecture



Caroline Soppelsa est historienne de l'architecture, docteur en histoire de l'art contemporain (InTRu, université de Tours). Elle a consacré sa thèse à l'étude de l'évolution des formes architecturales de la prison au XIXe. Grâce au soutien du CLAMOR (CNRS, Paris) et du Centre allemand d'histoire de l'art (Paris), elle a pu poursuivre ses recherches en s'intéressant aux prisons du XVIIIe. Exerçant également en libéral, Caroline Soppelsa met depuis 2011 son expertise au service de l'Agence publique pour l'Immobilier de la Justice. Elle vient de rejoindre l'équipe enseignante de l'École d'Architecture de Lyon comme maître de conférences associée en histoire et culture architecturales.

Grand Témoin

Nicolas de Tavernost, président du Directoire du Groupe M6



Diplômé de l'IEP de Bordeaux et titulaire d'un DES de droit Public, Nicolas de Tavernost débute sa carrière en 1975 au sein du cabinet de Norbert Ségard, secrétaire d'État du commerce extérieur puis aux Postes et Télécommunications. En 1986 il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux et, à ce titre, procède au pilotage du projet de création de M6. En 1987, il est nommé Directeur général adjoint de Métropole Télévision M6 où il exerce depuis 2000 les fonctions de Président du Directoire.

Remerciements

Nous remercions sincèrement le sénateur François PATRIAT pour son parrainage nous permettant de disposer des salles Clémenceau et René Coty au Palais du Luxembourg, les ateliers d'insertion de l'Îlot pour l'élaboration et le service du déjeuner et du cocktail de clôture, les intervenants pour la qualité de leurs présentations, Emmanuel Simiand pour le reportage photographique, les dessinateurs Xavier Gorce et Tommy Dessine qui ont su apporter une vision décalée et humoristique sur un sujet parfois difficile, et Thierry Bonté modérateur de la journée qui a animé avec succès notre colloque anniversaire.



PEINDRE SUR LE MOTIF...



Kavier Gronce



Association reconnue d'utilité publique

88 boulevard de la Villette ■ 75019 Paris
01 43 14 31 00 ■ maisons-accueil@ilot.asso.fr ■ www.ilot.asso.fr